



**Pour s'y retrouver dans les codes
couleurs liés aux mesures sanitaires
à l'école**

Le code couleurs

Vert: la couleur verte signifie que le risque de propagation du virus est nul.

Jaune: Le risque de propagation est faible.

Orange: le risque de propagation est modéré.

Rouge: le risque de propagation est élevé.

Pour l'instant la rentrée scolaire 2020-2021 est en code couleur jaune.

Enseignement maternel ordinaire et spécialisé

	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Le nombre d'élèves qui peuvent fréquenter l'école en même temps	100%	100%	100%	100%
Le nombre de jours à l'école par semaine	5	5	5	5
Présence de tiers dans l'école	Pas de restriction	Pas de restriction	Essayer de limiter autant que possible la présence de tiers dont la présence n'est pas essentielle et prendre les mesures de sécurité nécessaires. (Les stagiaires, les personnes participant à l'encadrement des remédiations ou d'animations en lien avec le projet pédagogique sont par exemple autorisés) Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne dans le local où se trouve l'élève pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables.	Uniquement les tiers dont la présence est essentielle Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne dans le local où se trouve l'élève pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables.
Activités extramuros (excursions d'une ou plusieurs journées)	Pas de restriction	Les activités extramuros peuvent avoir lieu dans le respect des règles qui s'appliquent	Les activités extramuros sont suspendues.	Les activités extramuros sont suspendues.

		dans la société en général.		
Utilisation des cantines et des classes	Normale	Normale	Les cantines peuvent être ouvertes mais les élèves doivent manger avec les membres de leur classe.	Les repas sont pris dans la classe. Il doit s'agir d'un repas apporté par l'élève
Aire de jeux/cours de récréation	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale
Gestion des entrées et des sorties de l'école	Habituelle	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si ce n'est pas possible, respect des distances physiques et masques.	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si ce n'est pas possible, respect des distances physiques et masques.	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si ce n'est pas possible, respect des distances physiques et masques.
Utilisation du matériel scolaire	Normale	Normale	Normale	L'utilisation du matériel partagé par plusieurs élèves doit être limitée au minimum.
Inscriptions	Modalités habituelles	Modalités habituelles	En ligne ou sur rendez-vous	En ligne ou sur rendez-vous

Enseignement primaire ordinaire et spécialisé

	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Le nombre d'élèves qui peuvent fréquenter l'école en même temps	100%	100%	100%	100%
Le nombre de jours à l'école par semaine	5	5	5	5
Présence de tiers dans l'école	Pas de restriction	Pas de restriction	Essayer de limiter autant que possible la présence de tiers dont la présence n'est pas essentielle et prendre les mesures de sécurité nécessaires. (Les stagiaires, les personnes participant à l'encadrement des remédiations ou d'animations en lien avec le projet pédagogique sont par exemple autorisés)	Uniquement les tiers dont la présence est essentielle. Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne dans le local où se trouve l'élève pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables.

			Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne dans le local où se trouve l'élève pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables.	
Activités extramuros (excursions d'une ou plusieurs journées)	Pas de restriction	Les activités extra-muros peuvent avoir lieu dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société en général	Les activités extramuros sont suspendues	Les activités extramuros sont suspendues
Utilisation des cantines et des classes	Normale	Normale	Les repas sont pris dans la bulle de contact. Des repas chauds sont néanmoins possibles	Les repas sont pris dans la bulle de contact. Il doit s'agir d'un repas apporté par l'élève.
Aire de jeux/cours de récréation	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale
Transport scolaire	Fonctionnement normal	Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque. Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque.	Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque. Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque.	Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque. Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque.
Gestion des entrées et des sorties	Habituelle	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques.	Eviter les Regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques.
Utilisation du matériel scolaire	Normale	Normale	Normale	L'utilisation du matériel partagé par plusieurs élèves doit être limitée au minimum
Inscriptions	Modalités habituelles	Modalités habituelles	En ligne ou sur rendez-vous	Uniquement en ligne

Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 3 et 4

	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Le nombre d'élèves qui peuvent fréquenter l'école en même temps	100%	100%	100% pour les S1-S2 50%, demi groupe classe pour les S3 à S6/7	50%, demi groupe classe pour toutes les années
Le nombre de jours à l'école par semaine	5	5	5 pour les S1-S2 2,5 pour les S3 à S6/7 Pour les S3 à S6/7, le demi-groupe A est présent les lundi mardi-mercredi en semaine 1 et les jeudi-vendredi en semaine 2 Le demi-groupe B est présent les jeudi-vendredi en semaine 1 et les lundi-mardi, mercredi en semaine 2	2,5 Le demi-groupe A est présent les lundi, mardi-mercredi en semaine 1 et les jeudi-vendredi en semaine 2 Le demi-groupe B est présent les jeudi, vendredi en semaine 1 et les lundi-mardi, mercredi en semaine 2
Apprentissage à distance			Compense le temps où les élèves ne sont pas présents à l'école =enseignement hybride. Certains élèves peuvent toutefois être invités à l'école pour répondre à des besoins sociaux, pédagogiques ou médicaux	Compense le temps où les élèves ne sont pas présents à l'école =enseignement hybride. Certains élèves peuvent toutefois être invités à l'école pour répondre à des besoins sociaux, pédagogiques ou médicaux
Présence de tiers dans l'école	Pas de restriction	Jusqu'à nouvel ordre, la présence de tiers dans l'école doit être limitée au nécessaire et il convient de prendre toutes les mesures de sécurité appropriées Dans le spécialisé, toute	La présence de tiers dans l'école doit être limitée au nécessaire et il convient de prendre toutes les mesures de sécurité appropriées Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables. Si ce n'est	Uniquement les tiers dont la présence est essentielle. Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables. Si ce n'est pas le cas, elles seront suspendues

		prise en charge individuelle se donne pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables. Si ce n'est pas le cas, elles seront suspendues	pas le cas, elles seront suspendues	
Activités extramuros (excursions d'une ou plusieurs journées)	Pas de restriction	Jusqu'à nouvel ordre, les activités extra-muros sont suspendues. Font exception à cette règle les activités d'observation et les leçons pratiques en déplacement faisant partie du programme d'études, ainsi que les cours de natation	Les activités extra-muros sont suspendues. Font exception à cette règle les activités d'observation et les leçons pratiques en déplacement faisant partie du programme d'études, ainsi que les cours de natation	Les activités extramuros sont suspendues
Utilisation des cantines et des classes	Normale	Les cantines peuvent être ouvertes mais les élèves doivent manger avec les membres de leur classe	Les cantines peuvent être ouvertes mais les élèves doivent manger avec les membres de leur classe	Les repas sont pris dans la classe. Il doit s'agir d'un repas apporté par l'élève
Cour de récréation	Utilisation normale	Utilisation normale	Les élèves restent dans leur bulle de contact	Les élèves restent dans leur bulle de contact
Distance sociale/physique (1,5m)	Habituelle	Dans tous les contacts	Dans tous les contacts	Dans tous les contacts
Masques buccaux	Pas de masque	Le personnel et les élèves portent le masque dans tous les contacts si la distance physique ne peut pas être respectée. L'enseignant porte le masque	Le personnel et les élèves portent le masque dans tous les contacts si la distance physique ne peut pas être respectée. L'enseignant porte le masque pendant le cours, lorsqu'il parle à voix haute. Pour les élèves, le masque peut être	Le personnel et les élèves portent le masque dans tous les contacts si la distance physique ne peut pas être respectée. L'enseignant porte le masque pendant le cours, lorsqu'il parle à voix haute.

		<p>pendant le cours, lorsqu'il parle à voix haute.</p> <p>Pour les élèves, le masque peut être temporairement enlevé si l'état médical de l'élève l'impose ainsi que pendant des pauses ou des activités sportives</p> <p>Dans les situations de communication (nécessitant une lecture labiale ou la visibilité de l'expression du visage) avec les élèves en situation de handicap, les membres du personnel sont autorisés à porter un écran facial.</p>	<p>temporairement enlevé si l'état médical de l'élève l'impose ainsi que pendant des pauses ou des activités sportives</p> <p>Dans les situations de communication (nécessitant une lecture labiale ou la visibilité de l'expression du visage) avec les élèves en situation de handicap, les membres du personnel sont autorisés à porter un écran facial.</p>	<p>Pour les élèves, le masque peut être temporairement enlevé si l'état médical de l'élève l'impose ainsi que pendant des pauses ou des activités sportives</p> <p>Dans les situations de communication (nécessitant une lecture labiale ou la visibilité de l'expression du visage) avec les élèves en situation de handicap, les membres du personnel sont autorisés à porter un écran facial.</p>
Transport scolaire	Fonctionnement normal	<p>Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque.</p> <p>Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque</p>	<p>Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque.</p> <p>Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque</p>	<p>Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque.</p> <p>Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque.</p>
Gestion des entrées et des sorties	Habituelle	Eviter les regroupements. Si pas possible, respect des distances physiques et masques	Eviter les regroupements. Si pas possible, respect des distances physiques et masques	Eviter les regroupements. Si pas possible, respect des distances physiques et masques
Utilisation du matériel scolaire	Habituelle	Habituelle	Autorisée avec des mesures d'hygiène renforcées	L'utilisation du matériel partagé par plusieurs élèves doit

				être limitée au minimum
Stages et alternance	Déroulement normal	Déroulement normal	Selon les règles du secteur d'accueil	Selon les règles du secteur d'accueil
Epreuve intégrée, jury...	Déroulement normal	Déroulement normal	Peuvent se dérouler, y compris en présence de tiers si nécessaire, à condition que les mesures de sécurité nécessaires soient observées	Ne peuvent se dérouler que selon des modalités alternatives, sans contact
Examens	Déroulement normal	Déroulement normal	Déroulement normal	Dans le temps de présence autorisé à l'école
Inscriptions	Modalités habituelles	Modalités habituelles	En ligne ou sur rendez-vous	Uniquement en ligne

Mesures spécifiques à l'enseignement spécialisé de forme 1 et 2

	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Le nombre de jours à l'école par semaine	5	5	5	2
Apprentissage à distance				Lorsque c'est possible en fonction de la situation des élèves, le reste du temps d'enseignement se fait à distance Des élèves pourraient être pris en charge par l'établissement.

Pour les autres items, les consignes sont les mêmes que pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 3 et 4 (tableau 3)

Enseignement en alternance

	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Le nombre de jours à l'école par semaine	2	2	1	1
Apprentissage à distance			Compense le temps où les élèves ne sont pas présents à l'école Certains élèves peuvent toutefois être invités à l'école pour répondre à des besoins sociaux, pédagogiques ou médicaux	Compense le temps où les élèves ne sont pas présents à l'école Certains élèves peuvent toutefois être invités à l'école pour répondre à des besoins sociaux, pédagogiques ou médicaux
Activité en entreprise	Déroulement normal	Déroulement normal	Selon les règles du secteur d'accueil	Selon les règles du secteur d'accueil
Accompagnement sur le lieu de travail	Déroulement normal	Déroulement normal	Organisé à distance. Si l'accompagnement individuel ne peut être organisé à distance, il peut se dérouler mais en veillant à respecter les mesures de sécurité nécessaires	Organisé à distance. Si l'accompagnement individuel ne peut être organisé à distance, il peut se dérouler mais en veillant à respecter les mesures de sécurité nécessaires

Pour les autres items, les consignes sont les mêmes que pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 3 et 4 (tableau 3)

✓ *Pour rappel :*

Au 1er septembre 2020, l'obligation scolaire est pleinement rétablie. Fréquenter ou non l'école, suivre ou non les apprentissages ne sera plus laissé à la libre appréciation des parents.

Sources :

www.enseignement.be- circulaires 7691 et 7686



Liège

Rue Saint Remy 1, 4000 Liège

Permanences :

Lundi et vendredi de 9h à 12h30

Le mercredi de 13h à 18h

Le jeudi de 16h à 20h (sauf vacances scolaires)

OU sur RDV

Téléphone : 04.221 9 741 (736 – 569)

fax : 04 221 96 27

E-mail : direction@droitdesjeunes.be

Huy

sur rendez-vous

Téléphone : 04.221 9 741 (736 – 569)

fax : 04.221.96.27

E-mail : direction@droitdesjeunes.be

sur rendez-vous

Téléphone : 04.221 9 741 (736 – 569)

fax : 04.221.96.27

E-mail : direction@droitdesjeunes.be